

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/LIC/N/3/ARE/1  
25 avril 2000

(00-1652)

---

Comité des licences d'importation

Original: anglais

## RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE SUR LES PROCÉDURES DE LICENCES D'IMPORTATION

Notification au titre de l'article 7:3 de l'Accord sur les procédures  
de licences d'importation

ÉMIRATS ARABES UNIS

La Mission permanente des Émirats arabes unis a fait parvenir au Secrétariat la communication ci-après, datée du 11 avril 2000.

\_\_\_\_\_

Conformément à l'article 7:3 de l'Accord sur les procédures de licences d'importation, le gouvernement des EAU informe le Comité des licences d'importation qu'il n'existe pas de prescriptions en matière de licences d'importation aux EAU.

\_\_\_\_\_